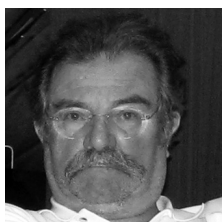

Délégation "Pôle de réflexion sur le sport"

14 avril 2011



Contribution de Patrick VIÉ

patrickvie0541@orange.fr

À propos des équipements sportifs dans la métropole

La Réunion du 24 mars 2011 sur les équipements sportifs n'a pas suffisamment permis aux personnes présentes de définir ou de mettre en place une priorité territoriale sur le sport et des éléments architecturaux structurants du territoire de Nantes Métropole.

Pour faire quelques propositions, je me suis posé la question : actuellement, existe-t-il des bâtiments ayant pour principale utilité d'être des bâtiments destinés à l'activité sportive ?

Pour cela, j'ai consulté l'ouvrage "Guide d'architecture contemporaine NANTES/SAINT-NAZAIRE, publié chez Coiffard Libraire Editeur. 183 pages concernent Nantes et la périphérie nantaise et cet ouvrage est une sélection non exhaustive de bâtiments réalisés ces dix dernières années dans le domaine des équipements culturels, sportifs, industriels, tertiaires... mais aussi du logement individuel ou collectif, tous visibles depuis le domaine public.

Sur les 191 sites répertoriés, seulement 9 bâtiments ont un lien direct avec le sport. La liste est la suivante :

- 31- TRIBUNE NORD DU STADE MARCEL SAUPIN, réhabilitation, 2009, Nantes
- 40- PISCINE LA PETITE AMAZONIE, 2007, Nantes
- 77- LE PALAIS DES SPORTS, équipements sportifs, 1973, Nantes
- 156- EQUIPEMENT SPORTIF PORT AU BLÉ, 2010, Rezé
- 163- GYMNASSE ARTHUR DUGAST, 2004, Rezé
- 165- SALLE D'ÉVEIL SPORTIF, 2007, Saint-Sébastien-sur-Loire
- 167- PARC DES SPORTS DES ÉCHALONNIÈRES, 2008, Vertou
- 176- SALLE MULTISPORTS LES BÉLIANS, 2003, Bouguenais
- 180- SALLE MULTISPORTS LES GENÊTS, Saint-Jean-de-Boiseau
- 183- SALLE OMNISPORTS LE SOUCHAIS, 2007, Carquefou.

Tous ces bâtiments sont structurant par leur valeur architecturale, mais à part le Palais des Sports de Nantes, tous ont une vocation locale pour des animations sportives de niveau départemental, voire régional ; ils ne peuvent recevoir qu'un public restreint (inférieur à 2 000 personnes). Ce sont des bâtiments qui correspondent à des choix politiques de chaque commune de soutenir plus ou moins le sport local. Mais pour les sports collectifs évoluant au haut niveau, le problème se pose véritablement. Comment obtenir des créneaux d'entraînement sans perturber les équipes de quartier, comment avoir une salle, un stade permettant au plus grand nombre de spectateurs d'être présent ?

Le problème se pose maintenant mais il sera encore plus criant en 2030. Nantes Métropole doit définir rapidement de grands travaux pour des enceintes sportives adaptées pour le sport spectacle et je souhaite en proposer quelques unes :

- Le stade de la Beaujoire ne peut plus accueillir actuellement de match du niveau de la coupe d'Europe et de l'UEFA, n'étant plus aux normes définies par les organismes internationaux. Il faut dès maintenant, comme la ville du Mans l'a fait, lancer une réflexion pour la création d'une enceinte sportive pouvant accueillir un club résidant de football mais aussi des grands matchs de rugby ainsi que des spectacles culturels.
- Sur les 24 communes de Nantes Métropole, il n'y a pas de stade pouvant accueillir environ 2 500 spectateurs, il y a là aussi un manque.
- Si le plan piscines du Département 44 est une bonne chose, je rappellerai la disposition principale à mes yeux : la localisation des piscines à moins de 10 mn à pied d'un collège pour obtenir des aides financières et permettre la pratique de la natation par les collégiens, disciplines obligatoires en EPS. Sur le territoire de Nantes Métropole, il manque toujours la piscine olympique permettant la pratique de l'apprentissage de la natation et la réalisation de compétition nationale et/ou internationale.
- La grande salle manquante pour Nantes Métropole. J'engage chacun à lire le document "*ARENAS 2015 - Rapport de la commission grandes salles*". Présidé par Daniel Costantini, ce rapport comporte 102 pages qu'on peut grossièrement résumer ainsi : "La France manque de grandes salles pour son attractivité et son rayonnement. La professionnalisation des sports de salle et leur compétitivité européenne passent par le développement d'enceintes de qualité. La multifonctionnalité est une évolution majeure dans la politique d'aménagement des territoires".
Il faut à Nantes Métropole une salle de ce type et pas à l'horizon 2030 mais le plus rapidement possible. Ce rapport conclut : "Un plan ambitieux, mais coordonné, de construction d'un parc de salles de jauge moyenne, de 5 000 à 8 000 places, est une nécessité pour le renforcement de la compétitivité de nos clubs".
Les clubs nantais méritent sûrement une salle de ce type.
- Je souhaite que l'on réfléchisse aussi à l'accueil des spectateurs potentiels mais aussi aux sportifs handicapés. Il faut prévoir une hôtellerie pouvant accueillir 200 sportifs handicapés en fauteuil électriques. Le pari n'est pas gagné d'avance.

Je ne propose aucune localisation pour les constructions futures sur le territoire de l'une des 24 communes de Nantes Métropole mais le choix doit permettre des déplacements en transport en commun le plus facilement possible ainsi que l'accès à des parkings pour les véhicules. Le choix du site revient évidemment aux élus.